

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 23 novembre 2018 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification,

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

Vu l'arrêté du 8 février 2017,

Arrête

Article 1^{er}

Est nommé membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontée mécanique et d'assurance des travaux de construction en vertu des articles L.220-5 et L.243-4 du code des assurances, en qualité de représentant des assujettis à l'obligation d'assurance :

M. Christophe Lladères (Conseil national de l'Ordre des architectes) suppléant de Mme Valérie Maigne (Conseil national de l'Ordre des architectes).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 novembre 2018.

Pour le ministre de l'économie et des finances
et par délégation :

Le sous-directeur des assurances,

LIONEL CORRE